

# Charte de bonne conduite : canyon d'Angon.

Le canyon d'Angon est un site magnifique et majeur pour la pratique du canyoning en Haute Savoie. La pratique du canyonisme professionnel a connu ces 20 dernières années un essor sans précédent. Dans l'objectif de protéger et de pérenniser ce site, le CDPC74 et la mairie de Talloires ont établi une charte de bonne conduite ainsi qu'une organisation spécifique. Il conviendra que tous les pratiquants (individuels, clubs, professionnels...) s'engagent à respecter les préconisations mentionnées ci-dessous.

## L'accès au stationnement :

1

- Encourager le **covoiturage**, les transports en commun (bus et navettes lacustres), le vélo pour l'accès au site.
- Veiller au **bon stationnement** des véhicules sur le parking prévu à cet effet (parking chez Carle).

## La préservation du site :

2

- **Respecter** le cadre de pratique (flore, faune, niveau sonore, ...)
- **Sensibiliser** les pratiquants au respect de **l'environnement**.
- Respecter les horaires de pratiques : 8h30 / 17h30 (préconisation).
- Respecter un **nombre maximum** de personne par groupe (10 + le guide maximum).
- Privilégier d'autres sites de pratique sur les périodes de forte fréquentation.

## La communication et les bonnes pratiques entre professionnels :

3

- Favoriser la **discussion** et résolution collégiale de tensions occasionnelles entre professionnels.
- **Communiquer** entre professionnels : Solliciter les référents locaux du cdpc74 en cas de problèmes constatés et utiliser le réseau what's app afin de prévenir des conditions qui évoluent (saut qui ne passe plus, gros débit, équipement défaillant...).
- Utiliser le "**planning canyon d'Angon**" afin d'informer les autres pratiquants des départs prévus. Pour obtenir un accès au planning faire une demande par mail [cdpc74.canyon.angon@gmail.com](mailto:cdpc74.canyon.angon@gmail.com)
- **Espacer les départs** pour garder des distances raisonnables entre les groupes (ne pas mettre la pression au groupe qui est devant nous, se laisser doubler par un groupe d'un moindre effectif ou plus rapide).
- Installer deux brins afin de **réduire les temps d'attente** aux rappels.

## L'accès piétons au site :

4

- Veiller à utiliser les **sentiers d'accès** et de retour signalisés.
- Privilégier un **accès à pied** au départ de la passerelle ou de l'intégrale.



5

### Le partage du site avec les habitants et les autres usagers :

- Veiller au **respect des riverains** et des autres **usagers** : pratiquants individuels, promeneurs, baigneurs, pêcheurs (règles de civilité, politesse, niveau sonore, respect du site).
- Rester le plus **discret** possible, sur le parking, pendant le passage dans le village, sur les sentiers et lors de la descente afin de préserver le **calme** pour les habitants et les autres usagers.
- Tenir ou fixer son huit et mousquetons pour être plus **discret**.
- **Ramasser** et veiller à ne laisser aucun déchet.
- Utiliser les **toilettes** prévues à cet effet.
- Se changer avec **discretion** sans se déshabiller à la vue d'autres personnes.
- Promouvoir auprès des clients les **richesses du territoire** afin de développer la vie économique locale.

Je, soussigné.....

m'engage à respecter cette charte.

Date :

Signature :

6

### La communication et dialogue avec les acteurs locaux :

- **Participer à l'action locale** afin de **pérenniser** l'activité canyoning à Angon (sensibilisation des usagers, communication, actions d'entretien, ....).

7

### La sécurité :

- Tout professionnel s'engage à **aider** tout pratiquant ou professionnel en difficulté dans le canyon.
- De se tenir à **disposition** des acteurs du secours.
- Ne pas hésiter à **renoncer** en cas de conditions défavorables ou de doute marqué indépendamment des pressions.
- A noter qu'un rythme de travail élevé (rotations multiples, absence de journées de repos en saison) favorise la fatigue, la lassitude et une baisse de vigilance du professionnel. Il convient donc, pour les professionnels, de **rester vigilant** vis-à-vis des situations pouvant détériorer ces conditions de travail.

